

LANCEMENT APPEL À PROJETS 2020-2021 "PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES RETRAITÉES"

Lutte contre
l'isolement social
des personnes âgées

> 6^e édition



PORTEURS DE PROJETS, À VOUS DE JOUER!

EN 2018,
92 PROJETS
FINANCÉS
+ D'1 MILLION D'EUROS
25 000
BÉNÉFICIAIRES

Les caisses de retraite et
les départements de bourgogne-
franche-comté lancent leur appel
à projets pour lutter contre
l'isolement social des retraités.



[< Retour](#)

UN MILLION D'EUROS POUR PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES RETRAITEES

Pour la 6^{ème} édition, le Gie IMPA (Groupement d'intérêt économique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées), pour le compte de la Carsat Bourgogne et Franche-Comté, de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, de la Caisse MSA de Franche-Comté et sur délégation de crédits des conférences des financeurs, **lance un appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées».**

Les moyens à disposition des acteurs locaux sont importants : grâce à la signature d'une convention avec les départements engagés, **près d'un million d'euros** sont mobilisés pour financer les projets.

Cette coordination avec les départements s'inscrit dans l'esprit de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (la loi ASV). Elle permettra aux porteurs de projet de monter des actions touchant aussi bien les personnes âgées dépendantes (relevant des actions de solidarité du conseil départemental) que les personnes âgées non dépendantes (relevant, pour l'action sociale, des caisses de retraite).

Les projets soutenus :

Les porteurs de projets (centres sociaux, associations, collectivités territoriales...) pourront présenter des projets qui touchent en particulier les personnes isolées ou en risque d'isolement pour les repérer, les accompagner, et/ou pour former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- s'appuyant sur des partenaires locaux
- favorisant le bénévolat de retraités à retraités
- prenant en compte le développement de relations intergénérationnelles
- développant de nouvelles technologies (hors installation et aides techniques à domicile)
- à destination des aidants ainsi que des publics migrants vieillissants

Modalités pratiques :

Télécharger le [Dossier demande de subvention](#), la [Notice d'utilisation de la demande de subvention](#), le [Règlement de l'appel à projets de l'appel à projets](#) et le [flyer](#).

Les porteurs de projets ont **jusqu'au 24 janvier 2020 (minuit)** pour déposer leurs dossiers par mail, à l'adresse suivante : prevention.isolement@gie-impa.fr

Important : Un accusé de réception sera adressé aux porteurs de projet pour tout dossier reçu. En cas de non-réception au 14 février 2020, merci de bien vouloir contacter le Gie IMPA au 03 81 48 56 20.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Pour tous renseignements complémentaires :

Tel : 03 81 48 56 20

Mail : prevention.isolement@gie-impa.fr